



## Programme pilote nord-américain de gestion de l'énergie

### État de préparation des entreprises partenaires

Les entreprises qui ont des installations ou des établissements dans le secteur industriel ou commercial peuvent participer au Programme pilote nord-américain de gestion de l'énergie de la Commission de coopération environnementale (CCE). Le nombre de participants est limité, mais il reste toujours des places. Les explications qui suivent vous permettront de déterminer si votre entreprise a atteint l'état de préparation nécessaire pour mettre en oeuvre la norme ISO 50001 – la référence mondiale en matière de système de gestion de l'énergie – et entreprendre une démarche afin d'obtenir la certification afférente.

#### **1. Mon entreprise est prête à affecter des ressources à la gestion de l'énergie.**

Votre entreprise pourra investir temps et moyens dans la participation au programme pilote de la CCE dans la mesure où sa haute direction s'engage fermement à affecter les ressources nécessaires. Ses cadres de direction doivent être prêts à prendre un tel engagement et à consacrer de leur temps et des ressources pour suivre les séances de formation requises et assurer l'instauration d'un système de gestion de l'énergie. Il faudra également qu'un ou plusieurs représentants désignés soient mis à contribution, avec les formateurs, afin d'assurer le suivi des progrès à cet égard. On estime que le temps devant être investi par le personnel à l'interne pour appuyer adéquatement l'instauration d'un tel système correspond à un ou un demi-équivalent d'emploi à temps plein (plusieurs employés), selon la taille et la complexité de l'installation, durant la période de formation de 18 mois qui est nécessaire dans chaque installation.

#### **2. Mon entreprise s'engage à transmettre à ses autres installations en Amérique du Nord ou dans le monde les connaissances acquises grâce à la participation au programme pilote.**

Les entreprises participantes doivent considérer le programme pilote de la CCE comme une belle occasion de préparer le terrain en vue de l'instauration de la norme ISO 50001 ou de celle du *Superior Energy Performance*<sup>®</sup> (SEP, programme américain de rendement énergétique supérieur) dans une ou plusieurs de leurs installations pendant la durée du programme pilote, et de transmettre par la suite à ses autres installations l'information acquise. Les entreprises participantes peuvent également en profiter pour établir des objectifs en matière d'économie d'énergie à l'échelle de toute leur organisation, pour intégrer aux pratiques actuelles de l'entreprise la conformité à la norme ISO 50001 ou au programme SEP, pour favoriser la diffusion des pratiques exemplaires dans toutes ses installations et pour assurer une meilleure mise en oeuvre de la formation requise et des outils requis. L'instauration d'un système de gestion de l'énergie à l'échelle de l'organisation peut permettre à l'entreprise de déterminer les possibilités d'augmenter l'efficacité énergétique et d'accroître les économies d'échelle dans toutes ses installations, en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde.

#### **3. Mon entreprise possède déjà de l'expérience avec les systèmes de gestion dans l'une ou plusieurs de ses installations (norme ISO 9001 [qualité], ISO 14001 [environnement], ISO 22000 [sécurité alimentaire], OHSAS 18001 [santé et sécurité], etc.)**

Il est préférable pour les entreprises participantes d'avoir un système de gestion certifié (à tout le moins dans l'une de leurs installations), car on suppose alors qu'elles comprennent les exigences et l'engagement requis pour que la participation au PPNAGE soit couronnée de succès. De plus, il faut que l'un des membres de l'équipe responsable de l'énergie au sein de l'installation ait une bonne compréhension des procédures et processus liés à ce système de gestion.

**4. Mon entreprise s'engage à assurer le perfectionnement de ses employés et à allouer le budget nécessaire pour former et sensibiliser son personnel.**

L'un des aspects clés de tout système de gestion de l'énergie consiste à mettre à contribution des membres du personnel de l'installation qui ont des connaissances en la matière. Les entreprises participantes doivent aussi être disposées à désigner, au sein de chaque installation, des employés qui suivront la formation afin d'acquérir de nouvelles compétences leur permettant d'organiser des activités visant la mise en œuvre d'un système de gestion de l'énergie à l'installation.

**5. Mon entreprise est prête à entreprendre une démarche pour obtenir la certification ISO 50001 ou celle du programme SEP.**

Les entreprises doivent être disposées à entreprendre la démarche nécessaire pour l'obtention de la certification ISO 50001, voire à obtenir celle du programme SEP pour ses installations (la certification ISO 50001 fait partie du processus pour l'obtention de la certification SEP). Les vérifications prévues ont pour but d'assurer que l'installation visée se conforme aux exigences de la norme ISO 50001 et du programme SEP. C'est l'installation ou l'entreprise qui assume le coût des vérifications.